

| Conseil municipal ordinaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Procès verbal de séance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Date et lieu : 23/06/2025, 19h00, mairie |
| <b>Présents :</b> Christophe Cocherel, Olivier Constant, Claude Cotton, Murielle Kerdreux, Amalia Modica, David Monpas, Camille Perret, Zinon Zygmistiotis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                          |
| <b>Absents :</b> Cindy Maho                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                          |
| <b>Excusés :</b> Frédérique Le Manach (procuration à Olivier Constant)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                          |
| Déroulement de la séance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                          |
| Ouverture de la séance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                          |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Le maire, Olivier Constant, ouvre et préside la séance</li><li>Il procède à l'appel nominal des conseillers et conseillères présentes : 8</li><li>Il procède au décompte des procurations : 1</li><li>Il constate que le quorum, qui est de 6, est atteint (8 conseillères et conseillers présents et 1 procuration) et que le conseil peut valablement délibérer</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                          |
| Approbation du procès-verbal de la séance précédente                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                          |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Aucune demande de rectification sur le procès-verbal du précédent conseil</li><li>Le maire rappelle qu'il doit maintenant être publié par voie d'affichage et sur le site Internet de la commune</li><li>Conformément au choix exprimé à l'unanimité par les membres du Conseil présents lors de la séance du 5 décembre 2022, le procès-verbal est signé par l'ensemble des conseillers et conseillères présentes (ce qui n'est plus une obligation légale)</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                          |
| Désignation de la ou du secrétaire de séance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                          |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Murielle Kerdreux est nommée secrétaire de séance.</li><li>Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                          |
| Introduction du maire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                          |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Le maire remercie les personnes présentes.</li><li>Le maire rappelle l'ordre du jour et demande aux conseillers et conseillères présentes s'ils souhaitent que d'autres points y soient inscrits : pas de demande spécifique.</li><li>Le maire rappelle enfin qu'en plus de l'ordre du jour<ul style="list-style-type: none"><li>Des questions diverses pourront être abordées, à vocation essentiellement informatives</li><li>Des questions orales pourront être posées par les conseillers</li></ul></li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                          |
| Rachat de l'épicerie-bar la Belle Époque (délibération)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                          |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Olivier Constant, maire, présente la délibération.</li><li>Comme il l'a plusieurs fois expliqué en bureau, il estime que, même si le taux maximum de subvention de 80% n'est pas atteint, il faut procéder à ce rachat, car il y a peu de chances que la situation s'améliore dans les toutes prochaines années sur le front des subventions, pour un projet de ce type.</li><li>Cela demanderait d'ailleurs d'obtenir l'accord de l'EPF, qui ne s'est pas déclaré favorable à un report. Rappelons qu'une convention opérationnelle signée en 2018 oblige la commune à procéder à ce rachat dans un délai de 7 ans.</li><li>Des travaux d'amélioration (changement des fenêtres du logement, mise en conformité de l'installation électrique, création wc adapté, mise aux normes de la porte principale) sont prévus et ouvrent droit à une minoration du prix de cession, dite "minoration réhabilita-</li></ul> |                                          |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>tion” d’un montant de 24 000 €.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <p><b>Demande du fonds de concours dernier commerce pour le rachat de l’épicerie-bar la Belle Époque (délibération)</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Olivier Constant, maire, présente la délibération.</li> <li>• Il s’agit de mettre en œuvre le plan de financement voté dans la précédente délibération.</li> <li>• Le fond de concours (50% du reste à charge de la commune) est plafonné à 30 000 €, somme demandée par la commune à Pontivy Communauté.</li> <li>• Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                       |
| <p><b>Demande du versement de la subvention “Bien vivre partout en Bretagne” dernier commerce pour le rachat de l’épicerie-bar la Belle Époque (délibération)</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Olivier Constant, maire, présente la délibération.</li> <li>• Délibération identique à la précédente</li> <li>• La subvention de 22 000 € de la Région a été accordée en 2024; cette délibération permet formellement de constituer le dossier pour demander le versement de cette somme à la commune.</li> <li>• Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                           |
| <p><b>Mise en vente du moulin de Pont Samoël (délibération)</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Camille Perret, adjointe, présente la délibération.</li> <li>• Une rencontre avec le notaire de Guémené-sur-Scorff a eu lieu.</li> <li>• Plusieurs précisions sur les conditions de la vente ont été obtenues : servitude pour la vidange de l’étang, possibilité légale d’imposer que la licence IV reste attachée au bâtiment, de prendre une délibération sans limitation de durée pour interdire tout changement de destination du lieu.</li> <li>• Un découpage et bornage du site est prévu, laissant l’accès à l’entrée.</li> <li>• Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée.</li> </ul> |
| <p><b>Prix de vente du bien sans maître de Guernauter (délibération)</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amalia Modica, conseillère, présente la délibération.</li> <li>• La parcelle ZL 64 a été incorporée au patrimoine communal dans le cadre d’une procédure de bien sans maître est mise en vente depuis 2024.</li> <li>• Une offre à 23 000 € net vendeur a été adressée en mairie. Le Conseil délibère sur cette offre, un peu inférieure à la précédente acceptée.</li> <li>• Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée.</li> </ul>                                                                                                                                                              |
| <p><b>Demande de fonds de concours divers (délibération)</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Christophe Cocherel, adjoint aux travaux, présente la délibération.</li> <li>• Demande de remplacement de 3 lampes d’éclairage public au lotissement Oglenn ar Vourc’h, rue des châtaigniers. Montant total de 1503 €, demande de fond de concours à hauteur de 50% de cette somme.</li> <li>• Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                             |
| <p><b>Composition du Conseil Communautaire 2026-2032 (délibération)</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Claude Cotton, conseiller, présente la délibération.</li> <li>• Il s’agit de reconduire l’accord trouvé entre les communes membres pour ce mandat, qui a</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>fonctionné à la satisfaction de toutes les communes, de la commune centre aux plus petites communes, dont Silfiac.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes sont d'ailleurs favorables à sa reproduction.</li> <li>• C'est un point très positif que toutes les communes bénéficient d'un poids réel au Conseil Communautaire, qui n'est pas directement proportionnel à leur population, ainsi que d'un siège au Bureau Communautaire : ce n'est pas le cas dans tous les EPCI et cela permet de respecter l'histoire et la diversité du territoire... et les intérêts de tous.</li> <li>• Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>RIFSEEP (délibération)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Camille Perret, adjointe, présente la délibération.</li> <li>• Cette délibération a été proposée au Conseil Municipal le 27 mars 2025 et a été approuvée le 13 mai 2025 par le Comité Social Territorial.</li> <li>• Elle est aujourd'hui mise au vote</li> <li>• Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Renouvellement contrats de travail (délibération)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Camille Perret, adjointe, présente la délibération.</li> <li>• Validation du tableau des emplois et effectifs</li> <li>• Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Création d'un emploi non permanent pour cause d'accroissement d'activité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poste d'un adjoint technique à temps non complet au service technique pour 12 mois.</li> <li>• Prolongation de ce poste occupé par Golven Le Bouillonnet.</li> <li>• Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention / proposition adoptés</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Création d'un poste non permanent pour le remplacement d'un agent fonctionnaire absent</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement de Gaël Le Tallec qui demande la poursuite de sa mise en disponibilité jusqu'au 31 août 2026.</li> <li>• Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention / proposition adoptés</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Subvention Comice Agricole (délibération)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Christophe Cocherel, adjoint aux travaux, présente la délibération.</li> <li>• Une proposition de subvention de 200 € pour l'année 2025 comme en 2024.</li> <li>• Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Informations diverses</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <p><b>Départ en retraite de Sylviane</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les élus sont invités à son pot de départ qui aura lieu en même temps que la fête de fin d'année de l'école</li> <li>• RDV à 16h00 à l'école, le vendredi 4 juillet.</li> </ul> <p><b>Préparation du Comice Agricole - référents Christophe et Camille et Murielle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout est dans les temps.</li> </ul> <p><b>Projet d'habitat innovant - référents Olivier, Murielle, Camille, Claude, Amalia</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Après la journée portes ouvertes du 7 juin, 8 personnes (ou foyers) ont rempli une fiche contact pour être associées à la suite du projet.</li> <li>• Toutes sont intéressées par l'habitat léger, un seul, en plus, par l'habitat partagé en dur.</li> <li>• Il n'y malheureusement pas de familles avec des enfants d'âge scolaire.</li> </ul> |

- Il n'y a pas non plus de personnes ayant des compétences en bâtiment, ce qui peut être un atout pour ce type de projet, en l'occurrence pour rénover les communs à moindre frais.
- Info positive : recontacté par Olivier Constant, l'association Tiez Breizh pourrait être intéressée à organiser un chantier école sur une partie du bâti, ce qui réduirait considérablement les coûts de rénovation. RDV est pris sur le terrain début septembre.
- Une visio a lieu le 30 juin avec l'Echo Habitant pour faire le bilan d'ensemble de cette journée et envisager la suite.

### **Nouveau logement RESF**

- Le projet de commodat est abandonné, la famille pressentie pour venir à Sifiac (avec 3 enfants scolarisés), bien implantée à Cléguerrec, ne le souhaitant pas. Par ailleurs, un nouveau bien à rénover, situé à Pontivy, est entré peu après dans le parc immobilier de RESF. L'association préfère réaffecter les fonds prévus pour rénover le logement mitoyen à la mairie de Silfiac vers celui-ci, car sa situation va alléger la charge de ses bénévoles en termes de déplacements et de transports.

### **École**

- Plusieurs inscriptions ont fait suite à la porte ouverte. Les effectifs prévisionnels s'établissent à ce jour à 52 élèves voire 55. Le risque de fermeture de classe semble écarté pour un an.

### **Travaux salle polyvalente**

- Il y a plus de travaux que prévu au niveau électrique.
- Le nécessaire va être fait pour la kermesse et le comice. Un devis sera fait pour la suite des travaux.

### **Prochain mandat**

- Olivier Constant confirme sa décision de ne pas être candidat à un nouveau mandat en 2026, pour des raisons personnelles et professionnelles.
- Il sollicite l'avis du conseil sur le meilleur moment de rendre sa décision publique : avant la trêve d'été ? À la rentrée de septembre ? Il estime que, dans les deux cas, une nouvelle équipe a le temps de se mobiliser pour mars 2026.
- Il donne au passage quelques informations importantes aux membres du conseil :
- suite à la modification du code des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants peuvent, de fait, ne comporter que 9 membres, puisqu'une liste est réputée complète à ce nombre ; elle peut bien sûr être portée à 11, comme actuellement (si Silfiac ne dépasse avant le seuil des 500, auquel cas ces chiffres passent à 13 et 15); deux suppléants peuvent être ajoutés à la liste; le panachage n'est plus autorisé; la parité (alternance homme-femme sur la liste) est obligatoire;
- Si Silfiac passe au-dessus de 500 habitants, l'indemnité brute du ou de la maire peut passer de 1048,18 à 1656,54; le prochain recensement, qui apportera cette information, est prévu en 2026.

### **Prochain Conseil Municipal**

- 15 septembre

### **Questions diverses/ Questions orales**

- Les jeunes se plaignent de ne pas avoir d'espace pour jouer notamment actuellement car le terrain multisports est occupé pour le tournoi des boulistes.
- Il faudrait recueillir les idées et envies des jeunes et réfléchir par quel moyen le faire.
- C'est un vrai projet qui ne trouvera peut-être pas sa concrétisation au cours du mandat.

**La séance est close à 21h00**

**Procès verbal consultable en mairie.**

|                     |                      |                |
|---------------------|----------------------|----------------|
| Christophe Cocherel | Olivier Constant     | Claude Cotton  |
| Murielle Kerdreux   | Frédérique Le Manach | Cindy Baeza    |
| Amalia Modica       | David Monpas         | Camille Perret |
| Zinon Zygekostiotis |                      |                |